

**COMPTE RENDU DE L' ASSEMBLEE GENERALE
DU 1ER DECEMBRE 2012
A
LARMOR PLAGE**

Ouverture de l'Assemblée Générale à 13h55

Andrée VIDIL, présidente de la ligue, ouvre la séance et est tout de suite interrompue par Serge BROGNARD du TOC Cesson qui demande un président de séance. René LOUESDON intervient et déclare que l'assemblée peut se poursuivre car le quorum est atteint. Monsieur GUILLOU Yannick, expert comptable prend la parole suite à l'intervention de Serge BROGNARD. Andrée VIDIL reprend la parole sur les statuts. A l'issue, Madame VIDIL Andrée, présente Alain Guillerot adjoint au maire chargé des sports à la mairie de Larmor Plage et remercie la municipalité d'accueillir l'assemblée générale de la ligue. A l'issue, intervention du président de Quimper. Andrée VIDIL, présente Monsieur GOSSE Cédric, vice président de la FFTRI et le remercie de sa présence. Andrée VIDIL annonce les excusés. Intervention de Serge BROGNARD qui demande la copie des statuts. Andrée VIDIL lit la lettre de Monsieur LESCURE, Président de la FFTRI, attestant que les statuts de la ligue qui sont réglementaires. Dans son courrier, le président de la FFTRI, invite les ligues à prendre modèle sur les statuts de la FFTRI pour établir les leurs.

A 14h10, intervention de Raphaël MENOÛ, président du TOC Cessons, qui demande d'acter les statuts valables déposés en préfecture qui sont les statuts officiels de la ligue et validés par les clubs.

Intervention de Monsieur GUILLOU Yannick, qui souligne que les statuts de la ligue par rapport à ceux déposés en préfecture présentent trois petites différences portant essentiellement sur des changements d'adresse de la ligue. Le reste des statuts étant toujours valable.

Intervention d'Arnaud BUAN, du Triathlé Vannes, qui demande que les clubs ne soient pas pris en otages dans le différend qui oppose la ligue au Toc Cesson.

Intervention de Stéphane MORALDO, du club de St-Brieuc, qui déclare qu'il appartient à Andrée VIDIL de poursuivre l'assemblée générale sur la saison passée.

A 14h17, Andrée VIDIL, reprend la direction du déroulement de l'assemblée générale et dédie cette assemblée en la mémoire du du petit William licencié au Wapiti Larmor Plage qui nous a quitté durant l'année et du décès récent d'un ancien licencié du Club de St-Brieuc.

Rapport moral de la présidente :

Andrée VIDIL présente son rapport moral et insiste sur la remise en état des comptes de la ligue et de la dette remboursée en trois ans. Elle remercie Arnaud BOYER sur le travail effectué pour effacer la dette tout en achetant du matériel pour les jeunes (Cardios)

A l'issue, vote sur le rapport moral où il est constaté aucun vote contre et aucune abstention. Le rapport moral est donc voté à l'unanimité. Il en est de même pour le vote du PV de l'assemblée

générale 2011.

A 14h24, bilan oral du CTL,

Antoine LESOZ, qui n'a pas transmis d'écrit présente un diaporama.

A 14h25, intervention de Monsieur GALUDEC Alain, président du comité 56, sur un message transmis à Antoine LESOZ, resté sans réponse, qui évoquait un partenariat avec Xavier LEFLOCH pour encadrer les jeunes du comité 56.

A 14h26, reprise du bilan d'Antoine LESOZ, qui insistait sur le peu de visibilité qui ne valorise pas le travail effectué, mais aussi pas assez de promotion sous la forme de challenge auprès des organisateurs. Augmentation en 2012 des écoles de triathlon (5 x 1 étoile - 3 x 2 étoiles).

A 14h29, intervention d'Andrée VIDIL, qui mentionnait qu'il n'y avait pas assez de jeunes pour constituer des équipes lors des championnats de France jeunes et que d'autres jeunes venant d'autres ligues avaient renforcés les équipes Bretonnes.

A 14h30, Antoine LE SOZ continue son bilan et souligne l'augmentation des participantes sur le stage féminines et du stage jeunes au Campus Sport Bretagne à Dinard. Egalement mention faite d'une prévision Avenir en dessous de la catégorie minime. Labellisation et promotion des écoles de triathlon. Formation des cadres, bénévoles (2 à 4 sessions dans l'année). Huit personnes se sont présentées à la formation BF5 sept ont passé et réussi l'examen. Soit 100% de réussite. Il appartient aux BF5 de faire remonter les problèmes ou les cas positifs. Pour les « class triathlon », il y a un manque de communication des clubs et comités qui peuvent inviter du monde. Concernant le centre entraînement labellisé, intervention d'Andrée VIDIL sur le nombre de jeunes de la ligue par rapport aux clubs. Seulement deux de Pontivy, le reste est du Toc Cesson. Reprise de son bilan par Antoine LE SOZ qui constate une augmentation des jeunes lors des stages ligue. Il y en avait 61 en 2010, 68 en 2011 et 101 en 2012. Evocation d'un projet à Rennes par Nicolas MARTIN. En 2009, l'ETR est lancée. Intervention d'Andrée VIDIL, sur les subventions. Intervention d'Alain GALUDEC, qui souligne que les jeunes des clubs doivent être volontaires pour aller à l'école. Antoine LE SOZ espère un projet CTR par la ligue. Les comités départementaux devront être plus autonomes et guidés par le CTL.

A 14h49, bilan de la commission d'arbitrage par Alain LOY.

Niveau des arbitres évalué entre 1 et 4. En 2012, il y a eu 47 arbitres dont 10 féminines en Bretagne. Une formation s'est déroulée sur deux jours au Campus Sport Bretagne à Dinard. Les arbitres ont été présents sur 40 épreuves représentant 29 journées d'arbitrage. Ils ont officié dans des conditions météorologiques très mauvaises. Il y a eu un bon accueil entre les arbitres et les organisateurs à l'exception d'une organisation qui a valu à son responsable une saisine en commission de discipline nationale.

Question de Stéphane MORALDO du club de St-Brieuc : N'est-il pas possible que la journée de formation se fasse sur une journée au lieu des deux prévues ?

Réponse d'Alain LOY : Cette proposition est envisageable.

Question d'Arnaud BUAN du Triathlé Vannes : Quelle quantité d'arbitres faut-il en Bretagne ?

Réponse d'Alain LOY : Il n'y a pas de nombre précis, plus il y en a mieux c'est, sachant qu'il faudra 30 arbitres pour arbitrer trois organisations qui tombent le même week-end.

A 14h55, bilan de la commission des épreuves sportives par Stéphane TOUVRON.

Il faut améliorer les épreuves pour certaines organisations. En cas d'annulation il faut prévenir à l'avance. La date limite des épreuves est régie par la saisine du calendrier de la FFTRI. Il y aura des « trous » sur le calendrier de la FFTRI. Il faut joindre les coordonnées et les adresses mail afin que le tableau soit complet. Pour 2013, il y aura 4 run and bike, 2 duatlons, 13 triatlons découvertes

et super sprint, 17 sprints, 12 cd et 4 longues distances.

Intervention de Stéphane MORALDO de St-Brieuc triathlon : « Tout mais les emmerdements aussi ».

Intervention de Patrick MORIN sur les nouvelles dénominations des épreuves qui sont remplacées par des lettres.

Reprise du bilan par Stéphane TOUVRON : Sur certaines épreuves, il y a trop de concurrents et il faudra venir à autoriser le drafting. Ce dernier n'est pas le problème des arbitres mais aussi des organisateurs. Il y aura un arbitre référent sur les épreuves qui demandent le label de triathlon durable. Suite à 2012, deux épreuves (Locquirec et Brest) peuvent postuler par le label 2 étoiles. Concernant les labels championnat de Bretagne, c'est sur avis des arbitres auprès des organisateurs qui demandent à avoir ce label. Il n'y a pas de copinage. Un groupe se déplacera sur les circuits pour les juger et conseiller.

Question : Pour les triathlons en doublon comment font les organisateurs ?

Réponse de Stéphane TOUVRON : A la réception des dossiers, il faut des arrangements entre les organisateurs. Certaines épreuves sont liées à des horaires de marées, d'autres pas. En plus en 2012, il y a eu le problème des élections présidentielles et législatives qui ont contraint certaines organisations à changer de date.

Intervention de Stéphane MORALDO qui revendique le remboursement des inscriptions pour les triathlètes blessés. Inviter les organisateurs à le faire par la ligue. Le choix des dates est bien souvent en doublon avec des épreuves FFTRI.

Intervention de Frédéric LE GALL, président d'Hennebont Triathlon : Sur un duathlon, il y avait 120 inscrits et aucun de Rennes.

Reprise du bilan par Stéphane TOUVRON, qui termine que les épreuves vétathlon vont être rattachées à la FFTRI.

Intervention de Nicolas MARTIN du Toc Cesson sur l'épisode de Plouay entre l'organisation et les arbitres.

Stéphane TOUVRON répond que le règlement est à appliquer.

Intervention d'Alain GALUDEC : Entre 5 mn et 1 mn c'est un peu « trouser le cul ».

Intervention d'Andrée VIDIL, qui demande à Jean-claude PERRON de s'expliquer sur l'incident de Plouay. Jean-claude PERRON mentionne qu'il n'y avait pas de sanction de mentionner dans le règlement mais souligne le comportement peu sportif de Nicolas MARTIN.

Intervention de Frédéric LE GALL qui ajoute qu'une des ses équipes a été sanctionnée à Plouay mais qu'il n'y avait pas de sanction de prévue à Pontivy. Il y a eu un soucis dans le déroulement et qu'il y a quelque chose à faire.

Reprise par Jean-Claude PERRON : Les athlètes sont arrivés très en retard. Les capitaines d'équipes étaient conviés à l'heure dite mais qu'un quart d'heure a été rajouté à l'heure initial du briefing. Il a été décidé de mettre une minute de pénalité aux retardataires. Il ne comprend pas l'attitude de Nicolas MARTIN.

Intervention de Nicolas MARTIN en s'adressant à Alain GALUDEC « Je ne vous permets pas de

me juger. C'est petit monsieur, je conteste le changement de pénalités de 5 mn on passe à 1 mn. Je ne remets pas de l'huile sur le feu. Il n'y avait pas de sanction à Pontivy, pourquoi y-a-t-il eu des sanctions à Plouay ?

A 15h20, « brouhaha » général dans la salle.

Intervention de Stéphane MORALDO de St-Brieuc triathlon : Qui se sent morveux se mouche.

Intervention de Jean-Hilaire CADRO, président de Pontivy triathlon : Les règles doivent être communes et donc pas de sanction.

15h23, Nicolas MARTIN est traité de connard par un membre de l'assemblée.

Intervention de Laurent SOYER : Ce n'est pas le jour de l'assemblée générale qu'il faut régler les problèmes. Les mots dépassent les pensées. Arrêtons de déblatérer et calmons le jeu. On ne s'y retrouve pas. Je demande des élections dignes afin de poursuivre l'assemblée générale.

Bilan de commission de discipline par Alain GALUDEC.

Cette année, un premier cas aurait pu être soumis à la commission mais cela est le ressort de la FFTRI car cela concerne le club de Cesson. Alain GALUDEC rapporte la lettre du président du club de La Rochelle et de la mère de deux jeunes qui ont été « approchés » de façons peu singulières.

Intervention de Pierre MALINOSKI du Toc Cesson qui veut lire la conclusion de la commission de discipline de la FFTRI.

Intervention de la présidente Andrée VIDIL, qui mentionne qu'elle n'a pu être présente avec Alain LOY à la commission de discipline et souligne qu'elle a fait appel de la décision.

Bilan du site de la ligue par Stéphane CALLE

Au niveau statistique, il y a une augmentation des consultations du site. Concernant la mise à jour du site, il faut faire remonter les informations concernant les éventuels changements au sein des clubs. Pour les articles de presse, et plus particulièrement pour le grand quotidien Ouest-France, il suffit de transmettre le titre de l'article afin de pouvoir récupérer le lien. Stéphane insiste pour communiquer et rapporter la participation des triathlètes Bretons sur les différentes épreuves nationales et internationales.

Bilan financier analyser par Yannick GUILLOU, expert comptable et Arnaud BOYER.

En deux ans et demi la dette a été remboursée à la FFTRI. Actuellement la ligue a une trésorerie de 112000 Euros.

Question de Jean-Louis AZOU, organisateur du triathlon de Plouescat. La taxe d'un Euro va-t-elle être conservée ?

Réponse d'Arnaud BOYER : La taxe d'un Euro est nécessaire pour l'autonomie de la ligue.

Question d'Antoine LE SOZ, du Toc Cesson et CTL à la ligue : La plupart des ligues en France prennent des salariés. Y-aurait-il assez d'argent pour prendre un ou des salariés ?

Réponse d'Arnaud BOYER : Oui on peut le faire.

Question d'Antoine LE SOZ : A quel niveau peut-on prendre un salarié (Ex : CTL, secrétaire, etc..)

Réponse d'Arnaud BOYER : C'est au nouveau bureau de le décider.

Intervention de Yannick GUILLOU. Le budget ne le permet pas en temps plein mais peut être à mi-temps ou en contrat lié.

Intervention de Cédric GOSSE, de la FFTRI : C'est la ligue qui est souveraine dans ce choix. Au niveau de la FFTRI, on estime qu'une ligue est égal à un emploi. La convention cadre est de 72000 Euros annuel. La FFTRI pense que la prise d'un emploi contribue à développer la ligue. La région Limousin, qui est une petite ligue, a un emploi à temps plein.

Intervention de Yannick GUILLOU, pourquoi pas avec une aide de la région ?

Le bilan financier est voté à l'unanimité avec aucune voix contre et aucune abstention.

Questions diverses :

Intervention de Stéphane MORALDO qui soulève la question de l'augmentation du coût de la licence par la FFTRI.

Intervention de Jean-Hilaire CADRO, qui rajoute que les 5 Euros d'augmentation ne sont pas compris par les licenciés.

Réponse de Cédric GOSSE. La FFTRI travaille sur l'augmentation du coût des licences. On peut distinguer la part de la FFTRI de la part des ligues. Il s'agit d'une augmentation linéaire 1,80 Euro par an, sauf l'année dernière dû à un problème d'addition de coût. Le projet de la FFTRI augmente.

Question de Frédéric LEGALL président d'Hennebont triathlon. Lors des jeux olympiques il y a eu des « charters » qui ont débarqué à Londres, qui a payé ?

Réponse de Cédric GOSSE : J'étais cadre technique à Londres. Certains cadres ont été pris en charge par le CIO. Les billets de deux personnes ont été payés par la FFTRI. D'autres ont gagné un concours ou ont payé leur billet. Pour ma part, j'ai payé mon billet. Monsieur Cédric GOSSE souligne l'effort considérable et remarquable pour redresser financièrement la ligue de Bretagne. La FFTRI dispose de 400000 Euros de fonds propres et emploie seize salariés. Le siège de la FFTRI n'est pas adapté, des personnes n'ont pas de bureau. La FFTRI va investir dans 750 m2 de bureaux à la Plaine St-Denis (93).

Question de Stéphane MORALDO : Pour quelle raisons la licence accueil a-t-elle été supprimée ?

Réponse de Cédric GOSSE : En raison de la multiplication des titres de licences.

Intervention d'Andrée VIDIL, présidente de la Ligue, c'est également pour contrecarrer les personnes qui prenaient des licences accueil et bénéficiaient de créneaux de piscine moins cher.

Question d'Arnaud BUAN du Triathlé Vannes : Un problème se pose avec les nouvelles licences car il n'y a pas de photo.

Réponse de Cédric GOSSE : Il appartient aux organisateurs que le licencié présente sa licence. Pour s'assurer de l'identité, il faut alerter les arbitres ou la commission de discipline. En cas d'accident, le juge reprend une à une les procédures et la réglementation générale de la FFTRI. La responsabilité est dérogée en cas d'accident.

Fin de séance à 16 h 45 :

ELECTIONS

Intervention de René LOUESDON qui explique le déroulement du vote et précise qu'il y a 14 postes pour 15 candidats. Le 15ème poste étant réservé au médecin. Deux postes sont réservés aux femmes.

Intervention d'Andrée VIDIL, qui précise que les candidatures de Nicolas MARTIN et Rodolphe BOUTIER ne sont pas reconnus car transmises hors délai.

René LOUESDON explique qu'il appartient à chacun de mettre des croix pour les personnes qu'il désire voir élu. Il est interdit de cocher sur un même bulletin les 15 candidats sous peine d'annulation du bulletin de vote. A la demande René LOUESDON, les candidats se présentent.

Intervention de Serge BROGNARD du Toc Cesson. C'est 14 ou 15 par rapport au statut ?
Réponse de René LOUESDON : C'est 15, mais le 15ème poste est réservé au médecin mais comme il n'y en a pas, le poste n'est pas attribué à un autre candidat.

Début du vote à 16h45.

Fin du dépouillement à 17h40.

Lecture des résultats par René LOUESDON :

Résultats votes AG LIGUE

Quorum:

- Clubs:

- 41 inscrits pour 1300 voix
- 30 présents pour 1140 voix

soit 73,17 %

- Organisateurs:

- 28 organisateurs inscrits pour 280 voix
- 27 présents pour 270 voix

soit 96,42 %

- Individuels:

- 1 inscrit pour 1 voix
- 1 Présent pour 1 voix

soit 100 %

Total: *58 présents sur 70 soit 82,85 %*

Total voix : 1581 voix

- présents : 1411 voix

soit 89, 24 %

Quorum : atteint pour les 2 critères présents et nombre de voix

Vote Rapport Moral et Compte exploitation 2012: UNANIMITE

Résultats vote:

- Inscrits : 1411 voix

- Votants : 1391 voix

- EXPRIMES: 1391 voix

- NULS : 0

- Marie Emilie MOLLARET	1301 voix : Elue
- Andrée VIDIL	1211 voix : Elue
- Stéphane TOUVRON	1321 voix : Elu
- Jean Claude ARROS	1311 voix : Elu
- Arnaud BOYER	1311 voix : Elu
- Alain LOY	1301 voix : Elu
- Stéphane CALLE	1291 voix : Elu
- Alain LE BAIL	1261 voix : Elu
- Jean Yves KERHERVE	1191 voix : Elu
- Pierre François LE TOQUIN	1181 voix : Elu
- Sylvain DUCHEMIN	1151 voix : Elu
- Pierre MICHALOWSKI	530 voix : Elu
- Pierrick LESVIER	450 voix : Elu
- Serge BROGNARD	260 voix : Elu
- Raphaël MENOUE	250 voix : non élu

VOTE Présidente : UNANIMITE

Signé René LOUESDON

A 17h45, réunion du comité directeur nouvellement élu. Andrée VIDIL, est la seule candidate au poste de présidente. Elle obtient l'unanimité avec aucune voix contre et aucune abstention.

A 17h55, Andrée VIDIL est présentée à l'ensemble des membres de l'assemblée générale.

René LOUESDON, demande si le vote peut se faire à main levée. Il n'y a aucune voix contre et aucune abstention.

Le vote se fait à main levée. Andrée VIDIL, obtient l'unanimité avec aucune voix contre et aucune abstention.

A 17h56, Andrée VIDIL, est proclamée présidente de la ligue de Bretagne de triathlon.

Andrée VIDIL remercie l'ensemble des membres de l'assemblée générale et invite toutes les personnes présentes au pot de l'amitié.

Fin à 17h57.

Signé Stéphane CALLE, rapporteur désigné pour l'assemblée générale de la ligue.